

Régulièrement convoqué le 8 février 2021 par le Président, les membres du Comité Syndical, se sont réunis en séance ordinaire, à l'espace Calloc'h à Plouhinec ce jour, le mercredi 16 février 2021 à 14 heures 00 minutes

Présents – Membres délégués : D. BERNARD, A. NICOLAS, S. LE CHAT, A. PESSEL, E. PIGEON, P. LOFFICIAL, D. RIGUIDEL, A. PINARD, S. DOYEN, G. GOUARIN, K. BELLEC, MC LE QUER, G. PIERRE

Suppléants présents : E. PROSPER remplace M. LE RAY titulaire empêché

Assistent également à la réunion :

Sandrine JULÉ, Gestionnaire administrative, RH, Finances du syndicat mixte
Anthony HAMEL, Directeur du Syndicat Mixte

Secrétaire de séance :

Madame Audrey PESSEL

Le Président fait l'appel et constate le quorum.

Adoption du procès-verbal de la séance du 1er décembre 2020

Conformément aux règles de fonctionnement des réunions du syndicat mixte, Monsieur Le Président interroge l'assemblée sur d'éventuelles observations se rapportant au contenu du précédent procès-verbal de séance du comité syndical.

En l'absence de toute autre intervention, Monsieur Le Président fait constater l'adoption du procès-verbal de la séance du 1er décembre dernier.

Compte administratif 2020 et compte de gestion 2020

Rapporteur : Sophie LE CHAT, Vice-Présidente et Dominique RIGUIDEL, Président

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	539 493.84€
Recettes de fonctionnement de l'exercice	683 291.98€
Résultat budgétaire de l'exercice	143 798.14€
Résultat antérieur reporté	40 000.00€
Résultat global à reporter	183 798.14€
SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement de l'exercice	176 874.42€
Recettes d'Investissement de l'exercice	176 564.67€
Résultat budgétaire de l'exercice	-309.75€
Résultat antérieur reporté	425 795.27€
Résultat global à reporter	425 485.52€
RESULTAT GLOBAL + 609 283.66€	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et ADOPTE le compte administratif 2020, en l'absence du Président qui s'est retiré.

Affectation du résultat 2020

Rapporteur : Sophie LE CHAT, Vice-Présidente,

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 183 798.14€ de la manière suivante :

En section d'investissement, il est proposé d'affecter 57 333.17€, pour couvrir le remboursement du capital et 96 464.97€ pour les nouveaux investissements prévus sur l'année 2021. Il est proposé de conserver en section de fonctionnement, en report à nouveau, 30 000€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical VALIDE l'affectation du résultat 2020, tel que présenté.

Débat d'orientations budgétaires 2021

Rapporteur : Sophie LE CHAT, Vice-Présidente et Dominique RIGUIDEL, Président

Les orientations retenues visent en priorité à permettre au syndicat de poursuivre ses missions statutaires et de respecter ses engagements présentés dans le cadre du label Grand Site de France, tout en portant une attention à la maîtrise des dépenses.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, prend acte du ROB et a débattu.

Convention de coopération technique entre les communes et le syndicat mixte

Rapporteur : Stéphanie DOYEN, Vice-Présidente,

Des conventions de partenariats entre les communes et le syndicat mixte ont permis par le passé de cadrer les conditions de mise à disposition de matériels et de main d'œuvre des services techniques pour le syndicat mixte dans l'exercice de ses missions d'entretien du site. Caduques, il est nécessaire aujourd'hui de les mettre à jour et de les adapter aux besoins communs du syndicat mixte et des communes.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, VALIDE le projet de convention, PROPOSE aux communes de se prononcer sur ce projet de convention, AUTORISE le président à signer les conventions avec les communes sur la base du projet présenté

Avenant 2021 à la convention cadre de partenariat avec la CCBBO

Rapporteur : Stéphanie DOYEN, Vice-Présidente,

Une convention de partenariat entre le syndicat mixte et la CCBBO a été signée pour une période de 5 ans, soit de 2017 à 2021, mais nécessite de prendre un avenant annuellement. Cet avenant précise les actions à réaliser par les chantiers d'insertion et le nombre estimé de semaines nécessaires. Le syndicat s'engage à financer les interventions du chantier, décomptées selon un nombre de semaines réellement affecté aux actions accomplies. Son engagement fait l'objet d'une facturation annuelle sur la base d'un coût par semaine incluant les frais de repas ; la fourniture des matériaux étant assurée par le syndicat.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, APPROUVE l'avenant 2021 à intervenir entre le syndicat mixte du Grand Site Gâvres-Quiberon et la communauté de communes Blavet Bellevue Océan, AUTORISE le Président à signer tout document concernant ce partenariat

Modification des conditions de vente du livre Petit Futé

Rapporteur : Dominique RIGUIDEL, Président,

En collaboration avec le Petit Futé et le Réseau des Grands Sites de France, le syndicat mixte a édité en 2019 un livre sur le Grand Site de France Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon.

Le syndicat mixte avait alors fait l'acquisition de 2000 exemplaires de l'ouvrage à un prix de 4,70€ HT l'unité (4,96€ TTC). Le prix de vente au public est défini par le Petit Futé à 6,90€ TTC.

En 2019, le prix facturé au dépositaire avait été fixé à 5,90€ TTC.

Au regard du faible volume de vente, il est aujourd'hui proposé de revoir ce tarif à la baisse pour offrir une marge supérieure aux dépositaires / revendeurs et les inciter à mieux valoriser le livre pour encourager les ventes.

	Tarifs
Prix d'achat par le syndicat mixte	4.96€ TTC
Prix de vente au dépositaire / revendeur	5.00€ TTC
Prix de vente au public	6.90€ TTC

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, FIXE le prix de facturation au dépositaire / revendeur à 5,00€ TTC l'unité, FACTURE tous ouvrages manquants ou détériorés, au terme de la convention, au prix de 5,00€ TTC l'unité, DONNE tous pouvoirs au Président pour signer les conventions autorisant les dépôts-ventes

Programme label GSF : demande de subventions pour l'année 2021

Rapporteur : Dominique RIGUIDEL, Président

Une demande de subvention auprès de la DREAL et de la Région Bretagne, pour des actions inscrites dans le programme à 6 ans peut être demandée pour l'année 2021 : Guide des recommandations paysagères et architecturales ; Protection des espaces naturels et sécurisation des cheminements pédestres ; aménagements des dunes de Porh Puns ; mise en œuvre des actions de l'étude paysagère (aménagement des Sables Blancs) ; aménagement des dunes du camping de Penthièvre ; acquisition de rack à vélo

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, APPROUVE le plan de financement prévisionnel d'investissement, SOLLICITE l'aide financière de la DREAL et de la région Bretagne pour l'année 2021 ; DONNE tous pouvoirs au Président pour engager toute démarche ou signer tout acte nécessaire aux demandes de subventions.

Animation DOCOB Natura 2000 : demande de subvention pour l'année 2021

Rapporteur : Dominique RIGUIDEL, Président

Opérateur Natura 2000, le Syndicat Mixte du Grand Site Gâvres Quiberon peut bénéficier d'aides financières de l'Etat et de l'Europe pour l'animation et l'application du DOCOB.

Pour la programmation 2021 la convention peut permettre de proposer un projet pour un montant maximal Etat + FEADER de 55 000 € (plafond).

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, APPROUVE la proposition de convention avec l'Etat et l'Europe et l'engagement d'une délibération adaptée, AUTORISE le Président du Syndicat Mixte du Grand Site Gâvres-Quiberon, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Révision DOCOB Natura 2000 : demande de subvention pour l'année 2021

Rapporteur : Dominique RIGUIDEL, Président

Opérateur Natura 2000, le Syndicat Mixte du Grand Site Gâvres Quiberon peut bénéficier d'aides financières de l'Etat pour l'évaluation et la révision du DOCOB.

Pour la programmation 2021 la convention peut permettre de proposer un projet pour un montant maximal Etat de 57 500 € (plafond).

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, APPROUVE l'engagement d'une convention avec l'Etat et l'Europe pour la réalisation du nouveau DOCOB et d'une délibération adaptée, AUTORISE le Président du syndicat mixte du Grand Site Gâvres-Quiberon, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier